



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA METROPOLE DE LYON

**ARRETE N° 2025-04-22-R-0371**

Commune(s) :

**Objet : Avis d'appel à projets en vue de la création d'un service d'information, d'accompagnement et de suivi des tiers dans le cadre de la procédure à caractère expérimental d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) de la Métropole de Lyon**

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Prévention et protection de l'enfance

n° provisoire 14374

*Le Président de la Métropole de Lyon,*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code civil et, notamment, les articles 375 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles (CASF) et, notamment, l'article L 222-5 relatif aux jeunes pris en charge par le service de l'aide sociale à l'enfance, l'article L 312-1 relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) et, notamment, les articles L 313-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L 313-1-1 du CASF ;

Vu le décret n° 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L 313-1-1 du CASF ;

Vu le décret n° 2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L 313-1-1 du CASF ;

Vu l'arrêté du Président de la Métropole n° 2022-03-07-R-0231 du 7 mars 2022 donnant délégation de signature à madame Lucie Vacher, Vice-Présidente ;

Vu l'arrêté du Président de la Métropole n° 2025-02-18-R-0095 du 18 février 2025 fixant le calendrier prévisionnel indicatif 2025 des appels à projets dans le cadre de la procédure d'autorisation des ESSMS de la Métropole ;

Vu l'arrêté du Président de la Métropole n° 2025-04-01-R-0297 du 1<sup>er</sup> avril 2025 fixant composition de la commission d'information et de sélection pour l'appel à projets en vue de la création d'un service d'information, d'accompagnement et de suivi des tiers (tiers digne de confiance, accueil durable et bénévole) dans le cadre de la procédure d'autorisation des établissements et services médico-sociaux ;

## arrête

**Article 1** - Dans le cadre de la procédure d'autorisation des ESSMS, un appel à projets est lancé par la Métropole pour la création d'un service habilité d'information, d'accompagnement et de suivi des tiers assurant le suivi *d'a minima* 125 mesures.

**Article 2** - Les informations utiles aux candidats pour le dépôt des dossiers ainsi que les éléments de procédure figurent au sein de l'avis d'appel à projets, annexé au présent arrêté.

**Article 3** - Le cahier des charges auquel devront se conformer les candidats à l'appel à projets, joint au présent arrêté, sera également téléchargeable sur le site internet de la Métropole [www.grandlyon.com/services/appels-a-projets](http://www.grandlyon.com/services/appels-a-projets) à compter du jour de sa publication.

**Article 4** - Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, soit d'un recours gracieux devant le Président de la Métropole - Direction Prévention et protection de l'enfance, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon - 184 rue Duguesclin 69433 Lyon cedex 03, en application des articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative ou au moyen de l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 5** - La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Lyon, le 22 avril 2025

Pour le Président,  
la Vice-Présidente déléguée,

**Signé**

Lucie Vacher

**Publié le : 22 avril 2025**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20250422-334472-AR-1-1 Date de télétransmission : 22 avril 2025 Date de réception préfecture : 22 avril 2025
---